



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Centre pour Personnes Agées

39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Tél : 03-89-12-40-00 / Fax : 03-89-12-42-98

site internet : www.ch-colmar.fr

Direction

Secrétariat : 03.89.12.40.02

Fax : 03.89.12.45.40

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Colmar, le 19 novembre 2020

Affaire suivie par Mlle FIAT

☎ 03.89.12.40.02

NOTE D'INFORMATION

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

Objet : Flash info COVID au 19 novembre 2020.

La présente note vise à assurer une information précise et partagée par tous.

1. La situation au 19 novembre 2020 :

- ✓ 23 patients en infectiologie
- ✓ 3 patients en médecine interne
- ✓ 15 patients en médecine physique et de réadaptation
- ✓ 10 patients en Orthopédie trauma 3
- ✓ 11 patients en Réanimation Médicale
- ✓ 1 patient en unité de soins intensifs de cardiologie
- ✓ 1 patient en service d'ORL, ophtalmologie, odontologie, sénologie,
- ✓ 1 patient en urologie,
- ✓ 3 patients en UHCD,
- ✓ 8 patients en Gériatrie court séjour (CPA)
- ✓ 11 patients en EHPAD
- ✓ 1 patient en SSR

soit 88 malades COVID

2. Les unités d'hospitalisation actives : 15 lits de réanimation et 59 lits COVID hors spécialités

- ✓ 15 lits de réanimation à Pasteur 2
- ✓ 30 lits en médecine E0
- ✓ 19 lits en médecine physique et de réadaptation
- ✓ 10 lits en orthopédie-traumatologie 3

3. L'organisation territoriale : 203 lits en Centre Alsace

- ✓ 15 lits de réanimation
- ✓ 101 lits en médecine
- ✓ 34 lits de médecine gériatrique
- ✓ 53 lits de soins de suite et de réadaptation

4. Importance du respect des gestes barrières dans l'établissement et port du masque dans les vestiaires pour l'ensemble du personnel

- ✓ **Respect des gestes barrières au sein de l'établissement**

Constatant ces derniers temps un relâchement certain dans les services des mesures de précaution à suivre pour limiter la propagation de la COVID, il est impératif pour chacun d'entre nous de respecter et de faire respecter les gestes barrières (port du masque, usage du gel hydroalcoolique, distanciation physique) sur l'ensemble des sites HCC.

- ✓ **Consignes relatives au port du masque dans les vestiaires**

Il est également nécessaire de rappeler ci-après les consignes relatives au port du masque pour le cas particulier de l'utilisation des vestiaires.

Il convient pour chaque agent de prévoir une petite pochette dans leur vestiaire pour y mettre un masque propre.

Consignes pour l'arrivée dans le vestiaire :

- Arrivée au vestiaire avec un masque personnel,
- Changement de tenue,
- Retrait du masque personnel et mise en place du masque neuf (qui est dans la pochette), sans oublier l'hygiène des mains,
- Prise de poste.

Consignes pour la sortie du service :

- Au moment de quitter le service, réaliser une hygiène des mains et prendre un masque neuf,
- En arrivant au vestiaire, le glisser dans la pochette pour le lendemain,
- Se changer,
- Retirer son masque et mettre le masque personnel,
- Hygiène des mains et quitter l'établissement.

5. Méthodologie d'organisation des dépistages en cas de signalement d'un éventuel « cluster »

✓ Conduite à tenir à l'égard du personnel dépisté

Si un cluster est constaté dans un service, et que le CLIN, en accord avec le service de santé au travail estime qu'il est nécessaire de procéder à une opération de dépistage de l'ensemble du service, il convient d'associer et d'avertir :

- La direction des soins, pour le personnel paramédical, qui dressera une liste de noms,
- La direction des affaires médicales, pour le personnel médical, qui dressera également une liste de noms.

Cette liste comprenant les identités des personnes dépistées sera ensuite transmise au service de santé au travail et au laboratoire.

✓ Organisation du centre de prélèvement

Le centre de dépistage est un endroit sensible. Lorsqu'un dépistage important est anticipé, il convient de :

- Prévenir le centre de prélèvement en amont,
- Veiller à ne pas y adresser plus de 15 personnes à la fois, et de compter, environ 40 minutes avant l'arrivée d'un nouveau groupe de personnel.

6. Importance d'être joignables par le service de santé au travail dans le cadre du « contact tracing »:

Nous attirons l'attention du personnel sur la nécessité de rester joignable par la médecine du travail, dans le cadre du contact tracing.

7. Soutien aux professionnels (personnel non médical, personnel médical, internes, étudiants) et aux patients

Une maraude en binôme (IDE/psychologue) est organisée, du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30 dans les différents services des HCC. La maraude peut intervenir également sur demande de l'encadrement au 24137 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

L'équipe de liaison du pôle de psychiatrie est disponible pour les patients nécessitant une aide psychologique au poste 24137

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Signé

Christine FIAT

INDEX	N° D'ORDRE	N° du Document
Org. Serv. Med.	OM - 99	OM - 99 - 20 - 105